

**ACTES INSCRITS AU BUREAU
D'ENREGISTREMENT, A TROIS-
RIVIERES, DURANT LA SEMAI-
NE FINISSANT LE 2 OCTOBRE
1912.**

Obligations.

P. N. Martel et L. E. Dufresne, à J. H. Dansereau, Trois-Rivières; Alexandre Nault et al., à Clarisse Dubé, Trois-Rivières; Joseph Marchand à J. O. Lacoursière, Shawinigan Falls; Alfred Lamy à Thomas Caron, St-Boniface; Adélar Gélina à Raphaël Bourassa, St-Sévère; Joseph Plante à Vve Grégoire Bourassa, Grand'Mère; S. G. St-Amand à la Cie d'Imprimerie et d'Immeubles, Shawinigan Falls; Louis Geo. Laperrière à Ephrem Villeneuve, Grand'Mère; Hercule Fugère à Aljutor Pouliot, Shawinigan Falls; Albéric et Odina Blanchette à Téléphore Dugré, Trois-Rivières; Dame Victor Savard à Vve Narcisse Fontaine, Trois-Rivières; Thomas Robert à Guillaume Courtois, Trois-Rivières; Joseph Blanchet à Alphonse Dugré, Trois-Rivières; Adolphe Fréchette à Rvd. P. A. Milot, Trois-Rivières; Association des Zouaves de Trois-Rivières à Caisse Populaire, Trois-Rivières; J. A. Petit à H. M. St-Cyr, Grand'Mère; Etienne Lefebvre à F. X. Gingras, Grand'Mère; Euch. Lacere à James Patterson, St-Boniface; Vve Sévère Thibault à P. E. Panneton Fils, Trois-Rivières.

Bails

Dame J. B. O. Dumont à Edward M. Morgan, Trois-Rivières; Alfred Gagnon à Bell Telephone Co., Grand'Mère.

Ventes.

Napoléon Benoit à Donat Desaulniers, Yamachiche; Wilfrid Dampousse à Fidèle Lambert, Grand'Mère; P. E. Panneton à Hormisdas Lamy, paroisse de Trois-Rivières; Alfred Guimont à Geo. Charette, St-Etienne; P. J. Héroux à Egide Houle, Baie Shawinigan; Shawinigan Water & Power Co. à A. E. Guillemette, Shawinigan Falls; Shawinigan Water & Power Co. A. E. Guillemette, Shawinigan Falls; Isaïe Trudel à Euclide Doucet, Shawinigan Falls; P. E. Panneton à Benjamin Panneton, Trois-Rivières; Corporation de Trois-Rivières à Girard & Godin, Trois-Rivières; Arthur Vincent à Adolphe Crête, Shawinigan Falls; Dame James Perreault à Albert Hatt, Grand'Mère; Antony Lamy à la Cie d'Immeubles de Grand'Mère; Hormisdas Lampron à H. Deschamps, Grand'Mère; Dame Achille Carignan à Joseph Plante, Grand'Mère; Stanislas Thomassette à Euchariste Crête, Sainte-Flore; Euchariste Crête à Sérénus Chabot, Ste-Flore; A. Racine & Cie à Jos. Goudreau, Grand'Mère; Rév. P. H. D. Casgrain à Wilfrid Lacroix, Grand'Mère; Adrien Blais à Auguste Désilets, Ste-Flore; Auguste Désilets à Paul Doucet, Ste-Flore; Paul Doucet à Etienne Lefebvre, Ste-Flore; Edouard Bergeron à L. Brunelle et J. Trussard, Grand'Mère; Elisée Morin à Philippe Lad, Grand'Mère; Onésime Gélina à Thomas Boisvert, Grand'Mère; Cie de Téléphone St-Maurice à Sylvio Vennes, Grand'Mère; David Morais à Donat Garceau, Ste-Flore; J. O. H. Ricard à Louis Geo. Laperrière, Grand'Mère; Vve H. C. Belerive à Sévérin Paquette, Grand'Mère; Edouard Leclerc à Dlle O. de Grand-

mont, Grand'Mère; Lucien Robert à Adélar Milot, Yamachiche; A. E. Guillemette à Bureau & Panneton, Shawinigan Falls; Damase Benoit à J. H. N. Desaulniers, Shawinigan Falls; Dlle M. A. Leprohon à Vve Sévère Bureau, Trois-Rivières; Edmond Girard à Goldenberg Bros., Ste-Marguerite; Vve J. Adélar Gélina à J. A. Vézina, Trois-Rivières; Arthur Béliveau à Joseph Boisvert, Grand'Mère; James Patterson à Alphonse Dufresne, Trois-Rivières; Charles Pagé à Joseph Drolet, Trois-Rivières; Charles Pagé à Blanchet & Drolet, Trois-Rivières; Joseph Lessard à Dolphis Duguay, Trois-Rivières; Héritiers J. B. L. Hould à R. S. Cooke, Trois-Rivières; G. E. Allen à Arthur Provencher, Trois-Rivières; Dame Phi. Foucher à Wililam Lefebvre, Trois-Rivières; Arsène Boisvert à Antony Lamy, Grand'Mère; Joseph Rreault à Hector Huard, Grand'Mère; Moïse Houle à David Lefebvre, Ste-Flore; Pierre Corriveau à Philéas St-Pierre, Grand'Mère; St. Maurice Land Co. à Flavien Simard, Grand'Mère; Flavien Simard à Pierre Morin, Grand'Mère; Vve Théodule Descoteaux à Jos. Descoteaux, Yamachiche; Vve Jos. Bettez à Noël Dufresne, Pointe du Lac.

Vente à réméré.

Alfred Côté à Zotique Bertrand, Shawinigan Falls.

Transports

Godin & Bournival à Thomas Bournival, Trois-Rivières; Jos. Trussard à Edouard Bergeron.

Tout Capital Investi Dans Un Commerce Doit Etre Productif.

Le détaillant ne devrait jamais oublier ce principe et l'appliquer à tous les articles qu'il vend. S'est-il jamais rendu compte de ce que peut lui rapporter à la fin de l'année l'argent qu'il engage dans le commerce du thé ?

Faisons le calcul :

Un marchand achète du thé 30 cts la livre qu'il vend 40 cts la livre ; s'il paye comptant, il profite d'un escompte de 5 et 5 p. c.

Normalement un épicier vendra 50 lbs. de thé par quinzaine, ce qui nous donne :

PRIX D'ACHAT		PRIX DE VENTE	BENEFICE	
	50 lbs. 30c.		50 0.40	Prix de vente
Moins 5%	\$15.00 75	A déduire prix d'achat		13.54
	\$14.25 71		1ère quinzaine	\$6.46
Moins 5%	71		2ème quinzaine	6.46
Capital engagé	\$13.54		Bénéfice	\$12.92 12
				2584 1292
			Bénéfice par an	\$155.04

Le renouvellement du stock de thé au moyen du même apita produira donc dans l'année \$155.04 de bénéfice pour un capital de \$13.54.

BLUE RIBBON TEA CO., LIMITED. - MONTREAL.

La qualité du thé BLUE RIBBON est une garantie de vente.